



# Suivi des Flux Migratoires et Sensibilisation des Voyageurs au Niveau des Cordons Sanitaires au Mali

## *Ebola Flow Monitoring Points*

### I. Contexte

Le 8 août 2014, la Directrice Générale de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a déclaré l'épidémie de maladie à virus Ebola (MVE) en Afrique de l'Ouest comme étant une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI)<sup>1</sup>. Le comité d'urgence de l'OMS a par ailleurs indiqué que l'épidémie de MVE constituait un risque de santé publique pour les autres Etats et que les conséquences possibles d'une diffusion internationale de l'épidémie étaient importantes. La surveillance des mouvements de voyageurs au niveau des Points d'Entrée (PE)<sup>2</sup> a notamment été identifiée comme un défi majeur.

Avec 2 917 cas rapportés au 28 janvier 2015<sup>3</sup>, la Guinée est un des trois pays les plus touchés par l'épidémie de MVE. Les deux premiers cas confirmés enregistrés dans les pays frontaliers (au Sénégal en août et au Mali en octobre) étaient des cas importés de Guinée ayant traversé la frontière par voie terrestre. Au Mali, la fin de l'épidémie de MVE a été officiellement déclarée le 18 janvier.

Dans le cadre de l'application du Règlement Sanitaire International (RSI), les pays sont tenus de déterminer rapidement les mesures de lutte nécessaires pour éviter la propagation aux niveaux national et international.



Pour assurer la surveillance épidémiologique des voyageurs venant des pays affectés par l'épidémie de MVE, le Ministère de la Santé (MdS) Malien a mis en place des « cordons sanitaires » au niveau des PE. A chaque cordon, au moins deux agents de santé mesurent la température et collectent les données personnelles des voyageurs. Les résultats de récentes missions d'exploration ont soulevé la nécessité de renforcer le système de contrôle sanitaire aux cordons et la sensibilisation des voyageurs entre la Guinée et le Mali.

<sup>1</sup> Règlement Sanitaire International, Deuxième Edition, OMS, 2005.

<sup>2</sup> Point d'entrée s'entend d'un point de passage pour l'entrée ou la sortie internationale des voyageurs, bagages, cargaisons, conteneurs, moyens de transport, marchandises et colis postaux ainsi que des organismes et secteurs leur apportant des services à l'entrée ou à la sortie. Source : Règlement Sanitaire International, Deuxième Edition, OMS, 2005.

<sup>3</sup> Ebola response Roadmap Situation report, WHO, 14 Jan 2015.



## II. Intervention

Avec le soutien de l'OMS et d'OFDA (*Office of U.S. Foreign Disaster Assistance*), l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) met en œuvre depuis novembre 2014 des activités visant à renforcer les mécanismes de surveillance en place au niveau des principaux cordons sanitaires frontaliers. Ce soutien dans la surveillance épidémiologique de la MVE aux frontières est mis en œuvre à travers le déploiement d'agents de suivi des flux migratoires (*Flow Monitoring Point - FMP*) et un appui matériel.

Les agents FMP Ebola travaillent en collaboration avec les agents de santé qui assurent déjà la surveillance épidémiologique pour la détection précoce des cas de MVE (prise de température, recherche de signes cliniques correspondant à la définition d'un cas suspect de MVE et de notion de contact avec un cas de MVE dans les 21 jours précédents) et les agents des forces de sécurité déployés au niveau des PE.



Ils sont en charge de la sensibilisation des voyageurs au lavage des mains et aux mesures de prévention et de contrôle de l'infection (PCI), et collectent des données démographiques sur les voyageurs (nom ; prénom ; âge ; sexe ; nationalité ; numéro d'immatriculation du véhicule ; durée du séjour ; raison du voyage ; informations détaillées sur la provenance et la destination : pays, région, préfecture/cercle, commune ; numéro de téléphone ou personne à contacter).

En cas d'alerte (fièvre et symptômes correspondant à la définition d'un cas suspect de MVE), les agents de santé doivent contacter les autorités médicales (médecin chef responsable du cordon sanitaire) pour lancer la procédure de prise en charge du cas suspect. En matière de sensibilisation des voyageurs, l'accent est mis sur la reconnaissance des signes de MVE, les bons comportements à adopter pour se prémunir et la conduite à tenir (en particulier appeler la plate-forme de gestion des alertes via les numéros verts : 80 00 88 88/89 89).



Les données recueillies aux cordons sont envoyées régulièrement à l'OIM à Bamako pour être saisies. La base de données peut être utilisée pour la recherche et l'identification rapide des personnes ayant été en contact durant un voyage avec des cas suspects ou confirmés. Les modalités de partage de la base de

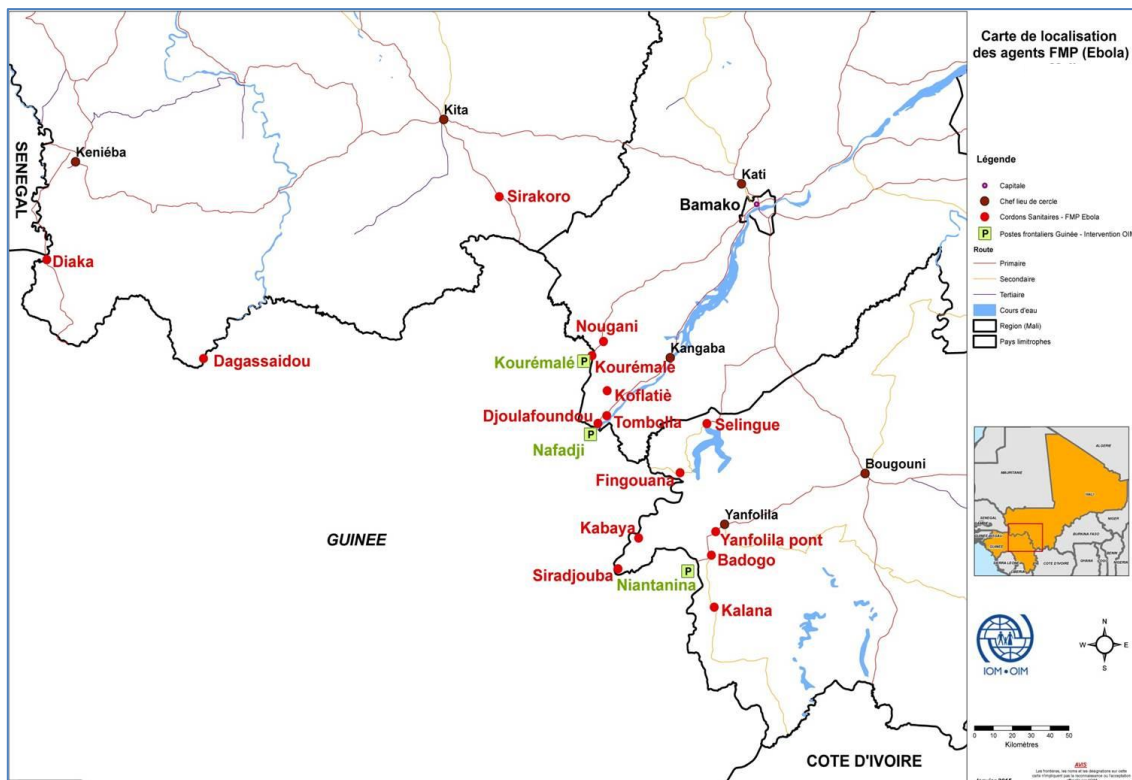
données avec les autorités maliennes sont en cours de finalisation. Les résultats font l'objet de rapports de situation réguliers des mouvements transfrontaliers utiles dans l'identification des zones à risque en Guinée (en fonction des données épidémiologiques sur l'épidémie) et le dénombrement des zones les plus impactées au Mali par la migration.



L'appui matériel apporté aux cordons sanitaires consiste à fournir les éléments nécessaires pour :

- Faciliter l'arrêt de tous types de véhicules et des piétons pour le contrôle sanitaire et la sensibilisation (barrière) ;
- Organiser la gestion du flux des personnes pendant les activités de sensibilisation et de contrôle (hangar, file d'attente, etc) ;
- Permettre un contrôle 24h/24 et 7 jours/7 dans des conditions sécurisées.

Les cordons sanitaires de Nougani et de Kourémalé bénéficient chacun du soutien d'une équipe de 4 agents FMP respectivement depuis le 22 novembre et le 5 décembre 2014. Du 30 décembre au 2 janvier, l'OIM a déployé des équipes au niveau de 9 nouveaux cordons sanitaires pour répondre à la demande du Centre Opérationnel d'Urgence (COU) en prévision d'une augmentation des mouvements transfrontaliers provoquée par la tenue de la fête du Maouloud (voir carte ci-dessous – situation au 20 janvier 2015).





Les lieux de déploiement des équipes à la frontière malienne avec la Guinée sont actuellement en cours de modification selon les critères suivants :

- présence sur un axe routier transfrontalier majeur ;
- volume du flux migratoire en provenance de Guinée ;
- proximité de préfectures touchées par la MVE en Guinée.

Il est prévu que ce dispositif soit répliqué du côté Guinéen sur les trois principaux axes transfrontaliers au niveau de Kourémalé, Nafadji et Niantanina (voir les points verts sur la carte ci-dessus) pour appuyer les autorités dans la sensibilisation des voyageurs entrant sur le territoire Guinéen. Ces activités de sensibilisation constituent une stratégie de réduction du risque d'infection par la MVE pour ces voyageurs qui seront notamment sensibilisés à la conduite à tenir en cas de symptômes (en particulier appeler la plate-forme de gestion des alertes via les numéros verts prévus à cet effet : 115).

### **III. Perspective du dispositif FMP Ebola**

Le dispositif FMP Ebola actuellement en cours d'opérationnalisation dans les cordons sanitaires frontaliers offrent plusieurs perspectives d'évolution et de développement :

- Le recueil de données sur les contacts potentiels d'un voyageur avec un cas de MVE au cours des 21 derniers jours et l'organisation d'un référencement au COU.
- La contextualisation des procédures et des directives de surveillance de la MVE au niveau des cordons sanitaires (contrôle, alerte, isolement provisoire).
- La promotion de la collaboration transfrontalière entre les autorités médicales Malienne et Guinéenne notamment dans les activités de surveillance et de suivi des cas contacts comme recommandé dans l'article 44 « Collaboration et assistance » du RSI.
- L'évaluation du risque pour les différentes zones de destinations des migrants au Mali, avec un classement des zones d'action prioritaires pour la préparation de la réponse à l'épidémie de MVE.
- La mise en œuvre d'investigation, par exemple, sur les liens potentiels entre l'épidémie de MVE et la migration sur un échantillon de personnes provenant de la Guinée (méthode probabiliste se basant sur la liste des voyageurs constituée).
- L'utilisation du modèle de surveillance des cordons sanitaires avec appui des agents FMP Ebola pour d'autres maladies à potentiel épidémique et/ou pouvant constituer une USPPi.

*Pour toute demande d'informations complémentaires, contacter Bakary Doumbia, Chef de Mission OIM Mali, [bdoumbia@iom.int](mailto:bdoumbia@iom.int)*